Orange
Monsieur Stéphane Richard
PDG d'Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 6 décembre 2019

Objet : Préavis de grève illimité

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle du 12 décembre 2019, pour une hausse des salaires, la retraite à 60 ans, des pensions de haut niveau dans un système par répartition renforcé et financé et pour le maintien et le développement des services publics, notre **Fédération dépose un préavis de grève illimité** afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts.

La situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emplois. Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange et des entreprises sous-traitantes.

Ce sera l'occasion pour le personnel d'Orange d'exiger :

Des mesures immédiates pour les salaires notamment par:

- L'augmentation immédiate des salaires de 6% minimum notamment par le biais des gains de productivité
- La mise en place du 13ème mois en plus des éléments de rémunérations actuels
- Une réelle reconnaissance des qualifications
- La suppression de toutes inégalités salariales
- Un SMIC à l'embauche de 1800€ sans qualification
- Aucun salaire de cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale soit : 3377€ .

Une politique d'emploi ambitieuse avec :

- Les recrutements nécessaires par territoire afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- L'embauche des apprentis, CDD, intérimaires… qui en font la demande.
- La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance.
- L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h.
- Une stratégie d'investissement productif au service du droit à la communication.

De nouveaux droits du travail dans l'entreprise :

- La mise en place de droits nouveaux d'intervention des salariés dans les choix stratégiques de l'entreprise.
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.

Dans le cadre de ce préavis, nous réaffirmons notre volonté d'être reçu par la direction d'Orange afin d'ouvrir des négociations sur la base des revendications contenues dans celui-ci.

Les personnels d'Orange, quels que soient leurs statuts, décideront quotidiennement de la reconduction de la grève.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Cédric Carvalho
Membre du bureau fédéral

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr/- e-mail : fede@cgt-fapt.fr